



L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Pilote amateur ou professionnel, vous empruntez pour un achat immobilier ?

Pourquoi souscrire votre ASSURANCE EMPRUNTEUR auprès d'AIR COURTAGE ?

La plupart des contrats d'assurance emprunteur proposés sur le marché **excluent le risque aéronautique** (ULM, parapente, avion, hélico, parachutisme, parapente, etc...) ainsi que les sports à environnement spécifique (plongée sous-marine, spéléologie...).

De plus, même si votre établissement financier exige une assurance qui lui garantit le remboursement du prêt en cas de décès ou d'invalidité : n'oubliez pas que vous êtes libres de dissocier l'assurance de votre prêt du crédit lui-même.

Des garanties d'assurances adaptées à vos besoins

LES GARANTIES NECESSAIRES AU MEILLEUR PRIX POUR PRESERVER VOTRE BUDGET.

Des garanties complètes :

- Versement du capital restant dû en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)*
- Remboursement de vos mensualités de prêt à votre banque en cas d'arrêt de travail suite à accident ou maladie*

Des garanties optionnelles :

- Chômage et Revente*

Les activités aéronautiques incluses (exclusif !):

- La prise en compte de la pratique des activités aéronautiques.

Une tarification sur mesure :

- Des solutions sur-mesure pour intégrer votre état de santé aux meilleures conditions.

Des interlocuteurs professionnels pour mieux vous accompagner

CONSEIL : Nos conseillers sont des **professionnels** de l'assurance. Ils vous accompagnent pendant toute la durée de votre projet dans le respect de votre délai et des exigences de votre organisme bancaire.

TARIF SUR-MESURE : Le Tarif proposé est sur-mesure : des cotisations variables en fonction du capital restant dû, du capital initial, du montant et de la durée du prêt, de l'âge, de la profession, de la pratique d'activités aéronautiques.

LIBERTE : Nos contrats sont reconnus par les organismes bancaires et tous nos projets seront présentés avec la fiche LAGARDE vous permettant de justifier des garanties souscrites.

* Pour tous les emprunteurs de 18 à 80 ans. Pour plus d'informations, contactez-nous.
Ces prestations s'appliquent selon les clauses et conditions du contrat. DOCUMENT NON CONTRACTUEL

AIR COURTAGE ASSURANCES

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»
Allée des Lilas - BP 70008
01155 St VULBAS CEDEX
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

**AIRSPORTS ASSURANCES :**
Département Fédérations et Groupements sportifs
email : airsports@air-assurances.com

**AIR COURTAGE AVIATION :**
Département Aviation de loisirs, d'affaires et Entreprises aéronautiques
email : aviation@air-assurances.com

V30062011